

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

OFFICIAL NEWS

Les membres du personnel sont censés avoir pris connaissance des communications officielles ci-après.

La reproduction même partielle de ces informations par des personnes ou des institutions externes à l'Organisation exige l'approbation préalable de la Direction du CERN.

Members of the personnel shall be deemed to have taken note of the news under this heading.

Reproduction of all or part of this information by persons or institutions external to the Organization requires the prior approval of the CERN management.

REUNION AVEC L'ENSEMBLE DU PERSONNEL

J'aimerais inviter
tous les membres
du personnel CERN
à une réunion

lundi 11 janvier 1999
à 10.00 h – Amphithéâtre,
bât. 500

*(avec interprétation simultanée
en français à l'Amphithéâtre)*

pour la présentation
du nouveau Directoire et
ma première allocution au personnel

L'exposé sera retransmis en circuit fermé de télévision dans la Salle du Conseil (bât. 503), dans les Amphithéâtres des divisions SL (Prévessin), IT (bât.31), LHC (bât.30) et PS (bât.6).

L. Maiani
Directeur général

GENERAL STAFF MEETING

I should like to invite
all members of the CERN
Personnel
to a meeting on

Monday 11 January 1999
at 10.00 hrs – Auditorium,
bldg 500

for the presentation
of the new Directorate and
my first address to the staff

Closed-circuit television transmission of the meeting will be available in the Council Chamber (bldg 503), SL Auditorium (Prévessin), the IT Auditorium (bldg 31), the LHC Auditorium (bldg 30), and the PS Auditorium (bldg 6).

L. Maiani
Director-General

COMITE DE MANAGEMENT REUNION DU 15 DECEMBRE 1998

Résultats des réunions de décembre du Comité des directives scientifiques, du Comité des finances et du Comité du Conseil

Le Directeur général, informant le Comité des résultats de la session de décembre du Conseil¹ et des réunions de ses comités, a annoncé que, comme l'avait recommandé le Comité des finances, le Conseil a décidé d'approuver pour 1999 une adaptation des traitements de 0,5 % à compter du 1^{er} juin 1999 et un indice de 0,9 % pour les allocations de famille et les dépenses influencées par l'indice du coût de la vie, notamment le plafond de remboursement des frais de scolarité. Conformément à la Résolution de 1996 concernant la construction et le financement du LHC, le Conseil a également décidé d'approuver pour 1999 une indexation des contributions des Etats membres de 1 %, ainsi qu'une indexation supplémentaire de 1 % pour les Etats hôtes, et a pris note de la différence entre l'indice de variation des coûts du matériel de 1999 et l'hypothèse d'une inflation de 2 % retenue aux fins de planification. Commentant ces décisions, le Directeur général a souligné l'importance symbolique du geste qu'a fait le Conseil en décidant d'une adaptation des traitements supérieure à l'indice calculé pour 1999.

Il a indiqué en outre que le Conseil avait décidé à l'unanimité d'adapter les pensions, les montants fixes et les allocations de 0,5 % à compter du 1^{er} juin 1999, conformément à l'adaptation des traitements. En réaction à l'article publié dans le Bulletin hebdomadaire n° 51-52/98 et 1-2/99 dans lequel l'Association du personnel soutient que la procédure du TREF prévue par le document CERN/RTG/8 n'a pas été suivie pour l'adaptation annuelle des pensions, il a souligné que les dispositions pertinentes dudit document peuvent recevoir plusieurs interprétations puisqu'elles ne se réfèrent pas particulièrement à l'adaptation annuelle des pensions. La Direction proposerait que la procédure soit examinée au sein du Comité de concertation permanent en 1999 et, le cas échéant, au TREF.

Questions concernant les Etats membres

Le Directeur général a annoncé que lors de la réunion du Comité des finances et de la session du Conseil de décembre, la délégation suédoise avait confirmé la décision de la Suède de rester membre du CERN.

Questions concernant les Etats non-membres

Le Directeur général a présenté un bref rapport de situation sur les négociations en cours avec la Bulgarie à la suite de sa demande d'adhésion à l'Organisation. On espère que les négociations pourront s'achever au début du printemps 1999 pour permettre à la Bulgarie de devenir membre du CERN à la mi-1999.

Questions concernant

le Comité de concertation permanent et le TREF

Le Directeur de l'Administration, M. Robin, a rendu compte de réunions tenues récemment par le Comité de concertation permanent et le TREF pour préparer la réunion du Comité des finances et la session du Conseil de décembre et a annoncé que deux points importants inscrits aux ordres

MANAGEMENT BOARD MEETING OF 15 DECEMBER 1998

Outcome of the December Meeting of the Scientific Policy Committee, the Finance Committee and the Committee of Council

The Director-General, informing the Board of the outcome of the December Council Session¹ and of the meetings of the Council's committees, reported that, following the recommendation of the Finance Committee, the Council had decided to approve for 1999 a salary adjustment of 0.5% with effect from 1st June 1999 and an index of 0.9% for family allowances and for expenditure affected by the cost of living index, including the ceiling for the reimbursement of education fees. In accordance with the 1996 Resolution concerning the LHC construction and financing, the Council had also decided to approve for 1999 a 1% indexation of the Member States' contributions with a further 1% indexation for the Host States and had taken note of the difference between the 1999 materials cost-variation index and the inflation planning assumption of 2%. Commenting on the decisions, the Director-General underlined the symbolic importance of the Council's gesture in deciding on a salary adjustment higher than the calculated index for 1999.

He further reported that the Council had unanimously agreed to adjust pensions, fixed benefits and allowances by 0.5% with effect from 1st June 1999, in line with the adjustment of salaries. In response to the article published in Weekly Bulletin No 51-52/98 and 1-2/99 in which the Staff Association had claimed that the TREF procedure laid down in document CERN/RTG/8 had not been followed in the case of the annual adjustment of pensions, he underlined that the relevant provisions of document CERN/RTG/8 can have several interpretations since they contain no specific reference to the annual adjustment of pensions. The Management would propose that the procedure be examined in the Standing Concertation Committee in 1999 and, if necessary, in TREF.

Member State Matters

The Director-General reported that at the December meeting of the Finance Committee and Council Session, the Swedish delegation had confirmed Sweden's decision to remain a CERN Member State.

Non-Member State Matters

The Director-General presented a short status report on the current negotiations with Bulgaria following its application for membership of the Organization. It was hoped that negotiations could be completed in the early spring of 1999 to allow Bulgaria's accession to the Organization in mid-1999.

Standing Concertation Committee and TREF Matters

The Director of Administration, M. Robin, reported on recent meetings of the Standing Concertation Committee and TREF in preparation for the December Finance Committee meeting and Council Session and announced that two substantial items on the agendas of the SCC and TREF in 1999 would be the procedure for the annual pension adjustment and the work plan for preparations for the forthcoming five-yearly remuneration review.

du jour de 1999 du CCP et du Forum seraient la procédure d'adaptation annuelle des pensions et le plan de travail pour la préparation du prochain examen quinquennal des rémunérations.

Derniers développements en matière de communication

Le chef de la Division AS, J. Ferguson, a indiqué que, pour faire suite aux décisions prises par le Comité de management sur la base du Rapport du Groupe de travail sur la communication écrite au CERN, le travail de mise en oeuvre de la liste des mesures convenues² a commencé. Jusqu'ici, les efforts se sont concentrés en particulier sur la question de l'image de marque à utiliser pour les publications du CERN et, à titre préliminaire, un inventaire de toutes les publications actuelles du CERN a été dressé et une enquête a été effectuée sur la pratique dans d'autres organisations internationales. Il a été conclu que, si un certain degré de standardisation est souhaitable, plus particulièrement du point de vue de l'identification de la source des publications (p. ex. pour le style du logo du CERN), une normalisation stricte de la présentation et de la mise en page pourrait aller à l'encontre du but recherché. Des lignes directrices sont cependant nécessaires pour le graphisme, la mise en page et le type de caractère à employer dans certaines publications du CERN, notamment les brochures, les notices d'information technique et les expositions. A cet égard, il a été décidé de solliciter le conseil de professionnels extérieurs à l'Organisation et une proposition dans ce sens sera soumise au Comité de management au début de 1999. Il a ensuite présenté les pages Web réservées aux articles du Bulletin hebdomadaire et une version préliminaire d'un numéro "Web" complet du Bulletin, qui fait encore l'objet de discussions. Il a indiqué en outre qu'il est fait bon accueil à la série "Picked up for you", désormais compilée par H. Wachsmuth.

Le Président du Groupe de politique du Web, M. Sendall, a indiqué que les nouvelles pages publiques du CERN sur le Web – quelque 170 pages en anglais et en français – avaient été diffusées en août. Comme demandé, le Groupe a mis sur pied un groupe de travail commun comprenant des membres du groupe COPE, en vue de mener à bien une deuxième phase d'améliorations. Le groupe de travail convient de la nécessité de passer en revue l'ensemble des pages Web du CERN et de trouver des ressources supplémentaires, notamment par a) une organisation plus stricte au sein du CERN réunissant les compétences essentielles, b) une aide éventuelle pour le graphisme de la part d'établissements d'enseignement du design appropriés, c) une collaboration avec des instituts spécialisés dans la conception des hypermédias et d) un appui technique assuré par le Bureau Web. Le groupe de travail examine également, avec le Groupe COPE, la question de la responsabilité concernant le contenu des textes, en particulier pour les pages scientifiques. Afin de permettre au groupe de travail de bénéficier de l'expérience acquise à l'extérieur pour déterminer la meilleure conduite à suivre et définir des lignes directrices et des priorités pour la phase 2, le Bureau Web a organisé récemment un atelier spécial extrêmement fécond sur la conception des hypermédias, auquel a pris part un nombre restreint d'experts de haut niveau et qui, on l'espère, suscitera une nouvelle coopération avec d'autres instituts actifs dans ce domaine.

Economies en matière de frais de transport

Le chef de la Division SPL, R. Perin, a annoncé qu'à la suite d'une coopération entre les groupes Achats et Logistique de la Division SPL et les groupes techniques de toutes les divisions, de très importantes économies sont attendues en

Communications update

The AS Division Leader, J. Ferguson, reported that as a follow-up to the Management Board's decisions on the basis of the Report of the Working Group on Written Communication at CERN, work had started on implementation of the agreed action list². To date work had concentrated in particular on the question of corporate identity for CERN publications and, as a preliminary, an inventory had been prepared of all current CERN publications and a survey been carried out of practice at other international organizations. It had been concluded that while some level of standardisation was appropriate, especially in terms of identification of the source of the publications (e.g. CERN logo style), strict standardisation of format and layout could prove counterproductive. However, there was a need for design, layout and typeface guidelines for such CERN publications as brochures, technical information leaflets and exhibition displays. In that area, it had been decided to seek professional advice outside the Organization and a proposal along those lines would be submitted to the Management Board in early 1999. He then presented the Web pages specifically relating to Weekly Bulletin articles and a preliminary version of a complete Web Bulletin which is still under discussion. He further reported that the "Picked up for you" series, now compiled by H. Wachsmuth, was being well received.

The Chairman of the WWW Policy Group, M. Sendall, reported that the new CERN public Web pages had been released in August, containing about 170 pages in English and French. As requested, the Group has set up a joint working group with COPE group members, with a view to implementing a second phase. The working group agrees on the need to launch a comprehensive review of the Web pages and to identify additional resources, including a) tighter in-house organisation combining essential expertise, b) possible graphical assistance from suitable design schools, c) collaboration with institutes expert in the field of hypermedia design and d) technical support from the Web Office. The working group is also discussing responsibility for textual content, especially for the scientific pages, with the COPE Group. With a view to enabling the working group to benefit from outside experience in determining the best approach and setting guidelines and priorities for phase 2, the Web Office recently organised a highly productive special workshop on hypermedia design attended by a small group of leading experts in the field, which it is hoped will generate further co-operation with other institutes active in the field.

Savings in transport costs

The SPL Division Leader, R. Perin, announced that as a result of co-operation between the SPL Purchasing and Logistics Groups and the technical groups in all the Divisions, very substantial savings were anticipated in 1999 from a change of shipping policy for routine operations. For non-routine orders, ad-hoc intervention on a case-by-case basis by the SPL-LS Group, in some instances entailing reductions in DDU transport costs, had resulted to date in savings amounting to some 2 MCHF in transport costs. On behalf of the Management Board, the Director-General expressed appreciation to SPL Division on the results achieved so far.

Liquid nitrogen distribution

The Leader of the LHC Division, J.-P. Gourber, announced that an article would shortly be published in the Weekly Bulletin concerning a new streamlined procedure for distribution of liquid nitrogen on the CERN site.³

1999 d'un changement de politique en matière d'expédition pour les opérations courantes. Pour les commandes non courantes, une intervention ponctuelle du Groupe SPL-LS, entraînant parfois des réductions des frais de transport DDU (rendu droits non acquittés), s'est traduite à ce jour par des économies de quelque 2 MCHF sur les frais de transport. Au nom du Comité de management, le Directeur général a exprimé sa satisfaction à la Division SPL pour les résultats déjà obtenus.

Distribution de l'azote liquide

Le chef de la Division LHC, J.-P. Gourber, a annoncé qu'une communication serait faite prochainement dans le Bulletin hebdomadaire au sujet d'une nouvelle procédure rationalisée pour la distribution d'azote liquide sur le domaine du CERN.³

Egalité des chances au CERN

Le chef de la Division PE, B. Angerth, a informé le Comité que si la brochure récente sur l'égalité des chances a été élaborée pour les titulaires du CERN et leur est destinée, il ne faut pas oublier que certains des principes de base énoncés dans le document, en particulier en ce qui concerne la politique du CERN en matière de harcèlement et d'égalité des sexes, s'appliquent à toutes les personnes travaillant sur le domaine. Cependant, le Comité de management a convenu qu'il serait utile de publier une version de la brochure adaptée aux personnes qui ne sont pas membres du personnel titulaires du CERN.

Au terme de la réunion, le Directeur général a exprimé sa reconnaissance aux membres du Comité de management pour l'esprit constructif avec lequel ils ont travaillé durant son mandat.

Equal Opportunities at CERN

The PE Division Leader, B. Angerth, informed the Board that while the recent equal opportunities leaflet had been designed for and was aimed at the CERN staff, it should be borne in mind that a number of the basic principles enunciated in the document, in particular concerning CERN's policy on harassment and gender equality, applied to all persons working on the site. However, the Management Board agreed that it would be appropriate to issue an adapted version of the leaflet for persons who are not CERN staff.

At the conclusion of the meeting, the Director-General expressed appreciation to the members of the Management Board for the constructive way in which the Board had worked during his term of office.

-
- 1) Voir le compte rendu publié dans ce même numéro du Bulletin.
 - 2) Voir la section correspondante du compte rendu de la réunion de juillet 1998 du Comité de management publié dans le Bulletin hebdomadaire.
 - 3) Voir l'article publié dans ce même numéro du Bulletin.

-
- 1) see report in this week's issue of the Bulletin
 - 2) see report in the Weekly Bulletin report on the July 1998 meeting of the Management Board
 - 3) see article in this week's issue of the Bulletin

**DOCUMENTS NECESSAIRES
POUR FRANCHIR LA FRONTIERE FRANCAISE
ET SE DEPLACER SUR LE TERRITOIRE FRANCAIS**

Les membres du personnel du CERN sont priés de prendre note de la réglementation française, résumée ci-dessous, concernant les documents dont ils doivent être munis, ainsi que leurs familles, pour franchir la frontière française et se déplacer sur le territoire national. Les personnes qui ne respectent pas cette réglementation encourent notamment des sanctions pénales.

1. Franchissements de la frontière française

a) Français résidant en France ou non

Les personnes de nationalité française doivent être en possession d'un document de voyage français (par exemple, un passeport national ou une carte d'identité nationale).

Particularité concernant les Français mineurs:

Les Français mineurs (âgés de moins de 18 ans), qui voyagent sans leurs parents, doivent, s'ils ne sont pas munis d'un passeport mais simplement d'une carte d'identité nationale, être en possession d'une Autorisation de sortie du territoire délivrée par la mairie de leur domicile.

b) Non-Français résidant en France

Les personnes de nationalité autre que française et résidant en France doivent être en possession:

- i) d'un document de voyage reconnu en France (par exemple, un passeport national; à noter, qu'une carte d'identité nationale n'est reconnue que pour les ressortissants de certains pays; des renseignements à ce sujet peuvent être obtenus auprès des consulats de France et des préfectures) et
- ii) d'un titre de séjour français en cours de validité (par exemple, une Carte spéciale FI ou AT ou une Carte diplomatique délivrée par le Ministère français des Affaires étrangères, une carte de résident ou une carte de séjour temporaire délivrée par la Préfecture compétente ou un récépissé de renouvellement de l'un de ces titres de séjour; à noter, qu'une Attestation de fonctions FR, AR ou EF n'est pas un titre de séjour).

Particularités concernant les non-Français mineurs:

Les non-Français mineurs (âgés de moins de 18 ans), qui voyagent sans leurs parents, doivent être munis d'un passeport.

Excepté ceux qui ont droit à une Carte spéciale ou Carte diplomatique délivrée par le Ministère français des Affaires étrangères, les non-Français mineurs résidant en France n'obtiennent pas, en règle générale, de titre de séjour. Par conséquent, ils sont dispensés de l'obligation mentionnée sous ii) ci-dessus.

Toutefois, les non-Français mineurs, qui seraient soumis à l'obligation de visa s'ils n'étaient pas résidents, doivent justifier de la régularité de leur séjour en France, lorsqu'ils voyagent sans leurs parents, en présentant:

- soit une Carte spéciale FI ou AT ou une Carte diplomatique délivrée par le Ministère français des Affaires étrangères;
- soit un Document de Circulation pour Etrangers mineurs (DCEM) délivré par la Préfecture compétente;

**DOCUMENTS REQUIRED
IN ORDER TO CROSS THE FRENCH BORDER
AND TRAVEL ON FRENCH TERRITORY**

CERN staff are requested to take note of the French regulations, summarised below, governing the documents that they and their families should carry on them in order to cross the French border and travel on French territory. In particular, persons who fail to abide by these regulations will incur legal penalties.

1. Crossing the French border

a) French nationals, whether residing in France or not
French nationals must carry a French travel document (e.g. a national passport or identity card).

Special provision relating to French nationals who are minors

French nationals who are minors (under the age of 18), travelling without their parents and who do not have a national passport but only a French identity card, must be in possession of an Autorisation de sortie du territoire issued by the *mairie* (town hall) of their place of residence.

b) Non-French nationals, residing in France

Persons of other than French nationality residing in France must carry:

- i) a travel document recognised in France (e.g. a national passport; N.B. France only recognises the national identity cards of certain countries - information on this subject can be obtained from French consulates and from Prefectures) and
- ii) a valid French titre de séjour (residence document, e.g. a Carte spéciale FI or AT or a Carte diplomatique issued by the French Ministry of Foreign Affairs, a carte de résident, or a temporary carte de séjour, issued by the relevant Prefecture, or a récépissé de renouvellement, i.e. receipt for an application to renew one of the above; N.B. an Attestation de fonctions FR, AR or EF is not a residence document).

Special provisions relating to non-French minors

Non-French minors (under the age of 18) travelling without their parents must carry a passport.

With the exception of those entitled to a Carte spéciale or Carte diplomatique issued by the French Ministry of Foreign Affairs, non-French minors residing in France do not generally receive residence documents. Consequently they are exempted from the obligation referred to in ii) above.

However, non-French minors who would be obliged to have a visa if they were non-residents, travelling without their parents, must be able to prove they comply with the residence requirements in France by presenting one of the following:

- a Carte spéciale FI or AT or a Carte diplomatique issued by the French Ministry of Foreign Affairs or;
- a Document de Circulation pour Etrangers mineurs (DCEM), issued by the relevant Prefecture or;
- a Visa de retour (re-entry visa) issued by the relevant Prefecture.

c) Non-French nationals, not residing in France

Persons of other than French nationality, not residing in France, must carry:

- a travel document recognised in France (cf para. 1. b) i) above) and

- soit un *Visa de retour* délivré par la Préfecture compétente.

c) ***Non-Français ne résidant pas en France***

Les personnes de nationalité autre que française et ne résidant pas en France doivent être en possession:

- d'un document de voyage reconnu en France (cf. para. 1 b) i) ci-dessus) et
- d'un visa délivré par le Consulat de France compétent, s'ils sont ressortissants d'un pays soumis à cette obligation (des renseignements peuvent être obtenus auprès des consulats de France).

2. **Déplacements à l'intérieur du territoire français**

a) ***Français résidant en France ou non***

Il leur est conseillé d'être munis d'un document faisant état de leur identité (par exemple, un passeport, une carte d'identité, un permis de conduire, une carte d'étudiant, etc.).

b) ***Non-Français résidant en France***

Ils doivent être munis de leur titre de séjour français en cours de validité (cf. para. 1. b) ii) ci-dessus).

Particularités concernant les non-Français mineurs:

Il est conseillé aux non-Français mineurs (âgés de moins de 18 ans) d'être munis d'un document faisant état de leur identité (cf. para. 2. a) ci-dessus).

c) ***Non Français ne résidant pas en France***

Cf. para. 1 c) ci-dessus.

- a visa, issued by the relevant French Consulate, if they come from a country whose nationals are liable to this obligation (information can be obtained from French consulates).

2. **Travel on French territory**

a) ***French nationals, whether residing in France or not***

They are advised to carry some form of identification (e.g. passport, identity card, driving licence, student card, etc.).

b) ***Non-French nationals, residing in France***

They must carry their valid French residence document (cf para. 1. b) ii) above).

Special provisions relating to non-French minors

Non-French minors (under the age of 18) are advised to carry some form of identification (cf para. 2. a) above).

c) ***Non-French nationals, not residing in France***

Cf para. 1. c) above.

Relations with the Host States Service
www.cern.ch/relations/
Tel. 75152

Service des Relations avec les Pays-hôtes
www.cern.ch/relations/
Tél. 75152

SEMINARS SEMINAIRES

Vous pouvez aussi consulter

For information on these seminars, please see

<http://wwwas.cern.ch/Bulletin/Seminars/current.html>

Tuesday 12 January

CERN PARTICLE PHYSICS SEMINAR

at 16.30 hrs – Auditorium, bldg 500*

Muon storage rings

by Alain BLONDEL / LPNHE IN2P3-CNRS,

Ecole Polytechnique

The possibility of a line of muon machines has been reviewed by a prospective study group in Europe. These muon machines involve several successive steps:

1. A low energy muon factory, and a muon storage ring for production of neutrino beams.
2. Precision muon colliders, including the Higgs factory, taking advantage of the superior energy resolution of these machines.
3. Very high energy muon colliders.

Although the technical challenges are considerable, the physics offered is very versatile and attractive.

Organiser : Jasper Kirkby / EP Division

* Tea & coffee will be served at 16.00 hrs.

Mercredi 13 Janvier

LES MYSTERES DE L'UNIVERS

CYCLE DE CONFERENCES POUR

ELEVES DE CLASSES SECONDAIRES

à 14.00 h – Amphithéâtre, bât. 500

Voyage au cœur de la matière

par A. BLONDEL / LPNHE IN2P3-CNRS &
S. PETIT / CERN

*Introduction du cycle de conférences par le Directeur Général,
le professeur Luciano Maiani*

Visite du Point 1 du LEP (sur réservation)

La conférence est ouverte à tous.

Organisateur : Service des Visites / 78484

Wednesday 13 January

COMPUTING SEMINAR

at 16.00 hrs – Salle du Conseil, bldg 503/1-001

Java Analysis Studio

by Tony JOHNSON / SLAC